

Le Collectif Intersexes et Allié.e.s - OII France et ses collaborations

Le CIA-OII France est intensivement sollicité pour des collaborations nombreuses et diverses. Ce texte vise à encadrer et expliciter les conditions de collaborations, de participations et de partenariats de la part du collectif.

Le CIA-OII France ne s'interdit d'intervenir dans aucun cadre si tant est que cette intervention ou cette collaboration :

- est évaluée comme susceptible de faire avancer la cause intersexe, que ce soit par de la sensibilisation, du travail communautaire, ou du plaidoyer ;
- ne minorise pas et priorise les expériences et les stratégies du mouvement intersexe, et son représentant en France, le CIA-OII France, pour tout ce qui concerne les questions intersexes;
- n'expose pas à une instrumentalisation contre d'autres populations opprimées.

Cinq cadres nous semblent nécessiter une mise au point particulièrement explicite :

[Médias](#)

[Productions et recherches scientifiques](#)

[Projets artistiques et culturels](#)

[Auditions et autres entrevues institutionnelles](#)

[Interventions dans des cadres médicaux](#)

Médias

La visibilité et la sensibilisation nécessitent une collaboration avec les journalistes afin d'améliorer la compréhension sociétale de l'intersexuation, de gagner l'opinion publique à la cause intersexe, et de toucher les personnes intersexes isolées. Cependant, le CIA-OII France, comme la plupart des organisations pour la justice sociale, a subi de nombreuses déceptions et des manipulations de la part de journalistes par le passé. Les conditions d'intervention et de collaboration auprès des médias sont donc les suivantes :

- les journalistes ont fait preuve de leur bonne foi en se renseignant sur les termes corrects et leurs définitions ;
- les propositions ne dénotent pas une approche fétichisante, pathologisante ou stigmatisante ;
- les journalistes acceptent l'emploi de pseudonymes, respectent les pronoms et accords des personnes, et n'insistent pas pour avoir des photos identifiant les personnes ;

- les journalistes acceptent la relecture pour validation des propos rapportés des membres du CIA-OII France ;
- le CIA-OII France ne participe pas à des interventions dans des cadres médiatiques, dans lesquels la parole des professionnel-le-s de la santé est mise au même niveau que celle des personnes intersexes elles-mêmes.

Productions et recherches scientifiques

Les recherches scientifiques en France sur l'intersexuation sont encore très faibles. L'activisme intersexe a besoin de pouvoir s'appuyer sur des résultats de recherche pour mieux comprendre les besoins de la communauté intersexe, ainsi que pour avoir des éléments d'appui des argumentaires auprès des institutions. Le CIA-OII France collabore avec le Réseau Francophone de Recherche sur l'Intersexuation pour soutenir une recherche respectueuse des droits humains des personnes intersexes. Il soutient l'autodétermination des personnes qui souhaitent participer à ces recherches, car il importe que la recherche sur les réalités intersexes soit informée par la parole des personnes intersexes elles-mêmes. Ceci posé, la faible présence de personnes intersexes dans la recherche sur les réalités intersexes nécessite de collaborer avec des personnes dyadiques pour obtenir des résultats de recherches. Les conditions en sont les suivantes :

- le projet de recherche fait preuve de respect des droits humains des personnes intersexes ;
- les termes employés sont pertinents, les définitions maîtrisées, le travail bibliographique a été a minima réalisé et ne repose pas sur du travail gratuit de la part du collectif ;
- le projet se centre sur les expériences intersexes et non le discours médical et ne renvoie pas les deux dos à dos ;
- le projet ne vise pas à entretenir une confusion (par exemple, à travers l'échantillonnage) entre les expériences/préférences intersexes et celles de leurs parents/tuteurs ou soignant-e-s ;
- le projet est explicite sur le cadrage des entretiens et leurs objectifs ;
- le projet mobilise des catégories respectueuses des identités de genre et des variations anatomiques des personnes. Ainsi la catégorie intersexe ne peut être posée comme exclusive des catégories homme et femme (par exemple).
- le CIA-OII France ne partage des appels à témoignages que si les conditions ci-dessus sont réunies, et toujours avec un avertissement sur l'impossibilité de garantir le résultat pour que les personnes concernées fassent le choix d'y participer ou non en connaissance de cause.

Projets artistiques et culturels

Le CIA-OII France est très régulièrement sollicité pour des projets d'œuvres portant sur l'intersexuation, ou des versions fantasmées de celle-ci. Le CIA-OII France reconnaît l'importance des arts et de la culture et que l'intersexuation y soit représentée. Malheureusement, les personnes intersexes souffrent toujours de représentations très problématiques dans les arts et la culture. En conséquence les conditions de collaboration sur des projets artistiques ou culturels sont les suivantes :

- le projet démontre une approche honnête, réaliste et respectueuse des réalités intersexes, sans fétichisation, cissexisme ou essentialisme ;

- les auteur-e-s ont fait leurs propres recherches - notamment via les ressources du collectif - et ont une compréhension claire des réalités intersexes : illes ne demandent pas au collectif de les former gratuitement ;
- l'objectif du projet est de nature à sensibiliser aux réalités intersexes ;
- les participant-e-s sont respecté-e-s dans leurs limites et leurs besoins, et dans leurs identités ;
- le CIA-OII France ne partage des appels à participation que si les conditions ci-dessus sont réunies, et toujours avec un avertissement sur l'impossibilité de garantir le résultat pour que les personnes concernées fassent le choix d'y participer ou non en connaissance de cause.

Auditions et autres entretiens institutionnelles

Le CIA-OII France a dans ses objectifs centraux l'établissement et le respect pratique des droits des personnes intersexes et la lutte contre les violences et discriminations qu'elles subissent. A ce titre, le collectif effectue un travail de sensibilisation et de formation des institutions, auprès de personnes souvent peu informées voire peu ouvertes, et auprès des cadres engagés dans la répression des personnes intersexes pour les faire évoluer. Ce travail délicat nécessite le respect des conditions suivantes :

- le CIA-OII France ne participe pas à des auditions et autres entretiens institutionnelles lorsqu'y sont également auditionné-e-s des membres du corps médical opposé-e-s aux droits intersexes ;
- le CIA-OII France peut collaborer avec des institutions de tous types et à tous niveaux pour faire avancer les droits intersexes et leur mise en application concrète ;
- la collaboration avec ces institutions peut passer par de la sensibilisation et de la formation. En cas de documentation émanant de ces institutions, le CIA-OII France ne fait apparaître son logo et sa participation que si les positions exprimées dans le document ne présentent aucune contradiction avec les valeurs du collectif ;
- en aucun cas la collaboration avec ces cadres institutionnels ne doit amener le CIA-OII France à modérer ses positions publiques quant à ses valeurs, ni à chercher un rapport privilégié au détriment d'autres populations opprimées ;
- aucune collaboration institutionnelle ne peut amener le CIA-OII France à valoriser ou soutenir publiquement des élu-e-s, partis, cadres et institutions engagées dans des pratiques contraires aux valeurs du collectif (droite, extrême-droite, police, justice, santé...).

Interventions dans des cadres médicaux

L'amélioration des soins de santé pour les personnes intersexes, qu'ils soient liés ou non à leur variation ou aux violences médicales subies, est une priorité du collectif. Toute personne a droit à des soins de santé de qualité. Pour cela, le CIA-OII France développe des outils pour les patient-e-s ; il peut aussi être amené à collaborer avec certain-e-s professionnel-le-s de santé. Parce que le corps médical est le premier oppresseur de la communauté intersexe et le bras armé de sa répression et de son éradication, ces collaborations doivent être sérieusement discutées en interne et respecter les points suivants :

- le CIA-OII France n'intervient dans des cadres médicaux que s'il est intégralement libre de ses propos - c'est-à-dire que les professionnel-le-s de santé n'ont pas de droit de regard sur le contenu des interventions du collectif, ni de droit de réponse contradictoire ;
- les interventions du collectif ne peuvent pas être renvoyées dos à dos à des interventions contradictoires de membres du corps médical ;
- le CIA-OII France ne collabore pas avec des médecins impliqué-e-s dans les violences systémiques sur les personnes intersexes en partageant des données de recherche ou des informations personnelles ;
- le collectif ne reprend pas à son compte le vocabulaire pathologisant du corps médical et, s'il est employé en sa présence, le dénonce en argumentant sur les problèmes qu'un tel vocabulaire pose ;
- le collectif n'intervient que dans des cadres pour lesquels il existe une vraie demande et/ou le constat d'un vrai besoin de la part de personnes concernées en termes de besoins de santé et/ou d'isolement des mineur-e-s et de leur famille ;
- le collectif estime que cette intervention auprès de professionnel-le-s de la santé comme auprès de personnes en position de patient-e-s, permettra de sensibiliser et d'informer sur les droits et de développer l'autodétermination.

Si le collectif constate que les conditions requises ne sont plus réunies, il s'autorise à tout moment à mettre un terme à toute collaboration.

Pour conclure, nous rappelons que le CIA est dirigé uniquement par les personnes intersexes, les personnes dyadiques n'y ont pas le droit de vote et ceci pour éviter tout noyautage (infiltration) et détournement de nos buts. Dans ces circonstances, nous espérons que ce texte permettra d'éviter tout mésusage du collectif comme cela a pu arriver à d'autres organisations intersexes.

Conscient-e-s que le travail et le contexte politique du collectif évoluera avec le temps et les opportunités, nous établissons ce texte comme ouvert à révision dans le cadre des Assemblées Générales annuelles du collectif.